

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 15 novembre 2010

CP 10/11-30

L'an deux mil dix, le 15 novembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon,, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc et Bénech.

Etaient excusés : MM. Massip et Astoul.

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.**

**COMMUNES D'ALBIAS, AUTY, CASTELSARRASIN, CAYRIECH,
MONTPEZAT DE QUERCY, PARISOT et VALENCE D'AGEN**

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

L'aide du Département est accordée au taux de 20 % du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.). La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir puis de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron, du Quercy Vert, de Montauban et des trois rivières, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Terrasses et plaine des deux cantons.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont rattachés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 177 111 € :

Demandes présentées dans le cadre de conventions territoriales

COMMUNE OPERATION	MONTANT TRAVAUX H.T.	DEPENSE SUBVENTIONNABLE € H.T.	SUBVENTION ACCORDEE
1) ALBIAS Aménagement des rues de la Bastide – 2ème tranche de requalification de la place de la Libération	490 569	150 000	150 000 x 20% = <u>30 000 €</u>
<u>Observation</u> : .Dossier présenté dans le cadre de l'année 2009/ phase 3 de la Convention Territoriale du pays Midi Quercy.			

COMMUNE OPERATION	MONTANT TRAVAUX H.T.	DEPENSE SUBVENTIONNABLE € H.T.	SUBVENTION ACCORDEE
1) ALBIAS Aménagement des rues de la Bastide – 2ème tranche de requalification de la place de la Libération	490 569	150 000	150 000 x 20% = <u>30 000 €</u>
2) AUTY Aménagement d'une esplanade commémorative	95 893	95 893	95 893 x 20% = <u>19 178 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2009/phase 3 de la Convention Territoriale du pays Midi Quercy.			
3) CASTELSARRASIN Requalification de la place du Château secteur « place du château » - phase 1	945 986	244 000	<u>40 000 €</u> (forfait)
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 1/phase 3 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne			
4) CAYRIECH Aménagement d'une place au centre du village	68 100	68 100	68 100 x 20% = <u>13 620 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2010/phase 1 de la Convention Territoriale du pays Midi Quercy			
5) MONTPEZAT DE QUERCY Aménagement des trottoirs sur le boulevard des fossés	60 580	46 505	46 505 x 20% = <u>9 301 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2010/phase 1 de la Convention Territoriale du pays Midi Quercy.			
6) PARISOT Réhabilitation totale des abords du site Jean de La Valette	146 330	125 062	125 062 x 20% = <u>25 012 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2010/phase 1 de la Convention Territoriale du pays Midi Quercy.			
7) VALENCE D'AGEN Aménagement des abords de la halle J.Baylet, de l'avenue J.Baylet et du Bd Torsiac – tranche 1 /phase 1	1 476 890 (phase 1 et 2)	244 000	<u>40 000 €</u> (forfait)
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2009/phase 3 de la Convention Territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne.			

TOTAL.....177 111 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041433 sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,